

## Annexe au Règlement de fonctionnement Multi Accueil Les Frimousses et Trampoline

### Mise à jour barèmes Caf 2025

La Caf des Bouches-du-Rhône communique en janvier de chaque année, les nouveaux barèmes plancher et plafond ainsi que le taux d'effort à appliquer pour le calcul de la participation familiale.

**Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, les ressources mensuelles sont de :**

- Plancher à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 801€/mois
- Plafond à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 7 000€/mois
- Plafond à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 : 8 500€/mois.

Les taux d'effort des participations familiales n'ont pas évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Vous serez informés en cas de changement.

**Le tarif étant modulé en fonction du nombre d'enfants à charge, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif du taux de participation familiale par heure facturée :**

Nombre d'enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	De 4 à 7 enfants	8 enfants et plus
Taux d'effort à appliquer aux ressources mensuelles	0.0619 %	0.0516 %	0.0413 %	0.0310 %	0.0206 %
Participation horaire minimum (Plancher)	0,50 €/h	0,41 €/h	0,33 €/h	0,25 €/h	0,17 €/h
Participation horaire maximum De janvier à août (Plafond)	4.33 €/h	3.61 €/h	2.89 €/h	2.17 €/h	1.44 €/h
Participation horaire maximum De Septembre à décembre (Plafond)	5,26 €/h	4,39 €/h	3,51 €/h	2,64 €/h	1,75 €/h

Les parents ayant à charge un enfant porteur de handicap et bénéficiaire de l'AEEH se verront appliquer le taux d'effort inférieur.